M. Yves Vandewalle. La loi de 2005 sur le développement des territoires ruraux a étendu le statut d'agriculteur aux personnes exerçant une activité en lien avec le cheval. Si cette disposition se révèle fort utile en province, elle est largement détournée de son objectif dans les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, où quiconque s'improvise éleveur – un producteur de télévision par exemple – peut ensuite acquérir des terres agricoles à bon prix et y construire sa résidence principale, en contournant les règles d'urbanisme.

La chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France et les élus locaux, qui s'efforcent de protéger du mitage les terres agricoles, se sont saisis de cette question. Le Gouvernement compte-t-il mettre fin à ces dérives ?

L'émiettement de la forêt privée freine le développement de la filière bois. Quelles mesures envisagez-vous pour stimuler les regroupements ?